

la lettre % d'attac

AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE
ET ÉCOLOGIQUE

COMITÉ 19^e-20^e

TOTAL AU PARADIS... FISCAL

Au moment où se tenait le Sommet sur le climat de l'ONU, à New York, Total organisait son « Investors' Day », une journée dédiée aux marchés financiers. Son PDG y promettait une hausse des dividendes de 6% par an en moyenne, contre « seulement » 3% actuellement. Le message était clair : les profits auront toujours la priorité. Pour garantir ces profits, l'entreprise doit « optimiser » son impôt, c'est-à-dire utiliser toutes les ficelles légales pour en payer le moins possible. Si son impôt sur les sociétés 2018 représente un peu plus de 5 milliards d'euros au niveau mondial, il est difficile de savoir exactement où il est versé, les chiffres n'étant pas publiés pays par pays (ce que réclame la société civile). À combien se monte la contribution en France de cette entreprise « française » ? Mystère ! Pendant plusieurs années, elle n'en a pas du tout versé...

Or, selon le décompte effectué par l'Observatoire des multinationales, pour son « véritable bilan annuel », le groupe compte 166 filiales dans des paradis fiscaux et judiciaires, comme les Bermudes ou les îles Vierges britanniques, mais aussi les Pays-Bas. Ce dernier pays a en effet une fiscalité sur les transferts de dividendes très attractive. Ce recours aux paradis fiscaux est particulièrement important concernant les filiales consacrées à l'exploration et à la production (extraction de pétrole et de gaz), concentrées en Europe, notamment aux Pays-Bas. Troublant quand on connaît l'origine réelle de la production, principalement en Afrique, en Russie et au Moyen-Orient. D'ici à imaginer que ces 5 milliards d'impôt sur les sociétés n'ont été payés ni dans les pays de production, ni en France mais plutôt là où il a été possible de le réduire pour mieux cajoler les actionnaires, il n'y a qu'un pas...

CINÉ-DÉBAT jeudi 17 octobre à 19h30

Centre d'animation Curial - 16 rue Colette Magny - Paris 19^e

Métro (Corentin-Cariou, Crimée); RER E (Rosa Parks); Bus 60 (Cambrai)

Pourquoi les riches ne payent-ils pas d'impôts ?

Il y a près d'un an, les gilets jaunes commençaient une mobilisation inédite contre l'injustice fiscale. Car, en France, les multinationales comme les grandes fortunes échappent à l'impôt. D'un côté, au nom des

économies budgétaires, Macron privatise des services publics et/ou ferme des hôpitaux, des écoles, des palais de justice. De l'autre, l'évasion fiscale des riches représente environ 80 milliards d'euros par an.

Oui, mais comment font les riches pour ne pas payer d'impôt ? Et peut-on lutter contre l'évasion fiscale ? Quelle fiscalité mettre en œuvre en faveur de l'emploi, des services publics et de la défense de l'environnement ?

Venez en débattre avec nous
après la projection du documentaire

**Bernard Arnault,
l'art de payer moins d'impôts**

Réalisé en 2018
par « Investigations et enquêtes » (51 mn)

Ce documentaire présente les techniques utilisées par la deuxième fortune mondiale (92 milliards d'euros) pour échapper à l'impôt.

ENTRÉE LIBRE

À VOS AGENDAS !

« **Vivre sans? Institutions, police, travail, argent...** » **jeudi 10 octobre, 19 h 30**, rencontre avec Frédéric Lordon, librairie Le Merle Moqueur, 51, rue de Bagnolet, Paris 20^e. M° Alexandre Dumas.

Meeting de soutien aux sans-papiers en grève, lundi 21 octobre, 19 h, à l'initiative d'un collectif d'associations (dont le Collectif des sans-papiers du 20^e) et de syndicat. Bourse du travail, bd du Temple, salle Henaff, Paris 11^e, M° République, .

Démocratie directe & referendum : l'héritage révolutionnaire, jeudi 24 octobre, 19 h, rencontre avec Serge Aberdam, historien, Le Lieu-Dit, 6 rue Sorbier, Paris 20^e. M° Ménilmontant ou Gambetta.

ATTAC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques.

Site Attac France : www.france.attac.org

Comité local 19^e-20^e :
attacparis20@attac.org ou
1-3 rue Frédéric-Lemaître - 75020 Paris

Informations, réflexions, campagnes :
<http://attac-paris19-20.org/>

Attac est présente dans plus de 40 pays.

NOTRE MAISON BRÛLE, MACRON CAUSE

C'est avec son arrogance habituelle qu'Emmanuel Macron a répondu depuis New-York à l'impressionnante mobilisation internationale de la jeunesse pour le climat : « Qu'ils aillent manifester en Pologne et ramasser des détritiques sur des plages en Corse et dans la rivière ». Quel mépris vis-à-vis d'une jeunesse soucieuse de son avenir et de la planète, et désireuse de voir enfin les responsables politiques et économiques prendre des décisions protectrices du climat !

Je n'ai pas le sentiment que la France bloque », affirme Emmanuel Macron en réponse au recours juridique formé par seize jeunes du monde entier devant le comité des droits de l'enfant de l'ONU contre la France et quatre autres pays (Allemagne, Argentine, Brésil et Turquie).

Or que dit ce recours ? Que la France, qui est au huitième rang des pays ayant le plus relâché de carbone depuis 1850, a une responsabilité majeure dans le réchauffement actuel. Que les émissions françaises actuelles nourrissent un réchauffement de 3°C à 4°C et que la France émettra en 2030 dix fois plus que sa juste part dans un scénario où le réchauffement global serait limité à 1,5°C. S'appuyant sur le rapport du Haut Conseil pour le climat, installé par Macron lui-même, le recours précise que « le retard de la France dans la décarbonisation est incompatible avec l'objectif de 1,5°C annoncé à Paris et avec le leadership climatique international de la France ». Voilà des faits, rien que des faits, auxquels le président ne daigne pas répondre. Ce n'est d'ailleurs que du bout des lèvres qu'il a consenti à soutenir un objectif climatique européen de 55% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, au lieu des 40% visés jusqu'à présent.

Dire n'implique pas de faire

C'est pourtant le minimum exigible alors qu'à la fois Angela Merkel et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ont appuyé les premières cette exigence de cohérence minimale avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Alors que bon nombre de scientifiques et d'ONG expliquent qu'il faudrait aller encore plus loin (-65%), le chef de l'État s'est bien gardé d'annoncer comment mettre en œuvre un tel objectif en France : la Loi énergie-climat,

adoptée en septembre dernier, limite l'ambition à 40%. Pourquoi ne pas faire à Paris ce que l'on annonce à New-York ?

À New-York, Emmanuel Macron a également déclaré qu'il n'était plus possible d'avoir « un agenda commercial contraire à notre agenda climatique ». Pourquoi, dès lors, avoir soumis au vote du Parlement l'accord de libre-échange Canada-Europe (CETA) que la commission d'experts – installée par le président lui-même – a jugé incompatible avec la lutte contre les dérèglements climatiques ? Si son engagement était sérieux, il lui suffirait de demander à son gouvernement de retirer le projet de loi portant ratification du CETA, ouvrant ainsi la possibilité d'une renégociation du mandat commercial européen. Si, par contre, le Parlement français venait à ratifier le CETA, il refermerait cette opportunité et ferait à Paris l'inverse de ce que Macron énonce à New-York.

Des promesses sans lendemain

En 2009, à Copenhague, les pays riches s'étaient engagés à dégager 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour financer les politiques climatiques des pays dits « en développement ». Dix ans plus tard, on en est encore loin : les estimations de l'OCDE indiquent un montant total de 72 milliards pour 2017. Que la France ait doublé sa contribution au Fonds vert et garantisse que 80% du total sera délivré sous forme de dons au bénéfice des pays les plus vulnérables est sans doute une bonne nouvelle. Mais il serait temps que cela se traduise au sein de l'Agence française de développement, qui procède très majoritairement par des prêts, plutôt que des dons.

Plus largement, il serait temps que les banques publiques françaises adoptent



réellement une politique « zéro-fossiles ». À l'échelle internationale, quand un dollar est investi dans les énergies renouvelables, presque 3 dollars le sont dans les énergies fossiles. Le ratio est encore plus dégradé au sein des banques françaises, puisque ce rapport va de 1 à 3,5.

Pour « nous mettre en cohérence avec nos actions », Emmanuel Macron a même annoncé vouloir « arrêter de financer les projets d'infrastructure qui augmentent les émissions de CO2 ». Il lui revient donc, à lui et à son gouvernement, de stopper la construction des autoroutes prévues par la Loi d'orientation sur les mobilités (le GCO à Strasbourg, le contournement de Rouen, l'A69 entre Castres et Toulouse, etc.) et de ne plus soutenir le monstrueux projet Euro-pacity, destructeur des terres agricoles du Triangle de Gonesse, ou la construction du Terminal 4 de Roissy.

Mais du « dire » au « faire », il y a un grand pas qu'Emmanuel Macron n'a pour l'instant jamais franchi, préférant se cantonner à des discours et des promesses sans lendemain. Il en va pourtant de la crédibilité en politique et, plus important, de l'efficacité de la lutte contre le réchauffement climatique. Il n'y aura pas de politique climatique à la hauteur des enjeux sans remise en cause des logiques néolibérales, productivistes et consuméristes actuellement à l'œuvre.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Email.....

J'adhère à Attac et je verse pour l'année civile.....€

Ressources mensuelles et cotisation avec Lignes d'Attac

de 0 à 450 €..... 13 € - de 1600 à 2300 €..... 65 €

de 450 à 900 €..... 21 € - de 2300 à 3000 €..... 84 €

de 900 à 1200 €..... 35 € - de 3000 à 4000 €..... 120 €

de 1200 à 1600 €..... 48 € - au-delà de 4000 €..... 160 €

Bulletin à renvoyer accompagné d'un chèque bancaire ou postal à :

Attac Service adhésions - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris